



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
1^{er} juin 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Cinquante-neuvième session
Genève, 5-7 septembre 2011
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED: évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement.
5. Ordre du jour provisoire de la soixantième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président-Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session sera le représentant de l'un des États membres de la liste A (Asie) et le Vice-Président-Rapporteur, celui d'un État membre de la liste D.

Point 2**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session, reproduit dans la section I plus haut.

Documentation

TD/B/WP/231

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3**Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement» (TD/B/WP/232) qui porte sur les activités entreprises en 2010. Ce rapport est soumis à la fois au Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session et au Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-huitième session; il contient des renseignements analytiques sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED, à savoir les contributions volontaires et leur répartition par domaine thématique et par région ou pays, ainsi qu'une synthèse actualisée de la structure et des principales caractéristiques des programmes et des projets de coopération technique de la CNUCED.

4. L'annexe I au rapport susmentionné, intitulée «Review of activities undertaken in 2010» (TD/B/WP/232/Add.1), donne une vue d'ensemble des activités de coopération technique entreprises en 2010 au titre de divers programmes et projets; on y trouvera des renseignements généraux sur les activités, ainsi que sur leur impact et les résultats obtenus.

5. L'annexe II au rapport susmentionné, intitulée «Statistical tables» (TD/B/WP/232/Add.2), contient des données sur les contributions financières, les dépenses par projet et la répartition des activités entre les différentes régions et les différents programmes; on y trouvera également une liste de projets en cours d'exécution en 2010.

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et au paragraphe 7 de la décision 495(LV) du Conseil du commerce et du développement, les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat pourront avoir des discussions et des consultations sur tous les sujets touchant aux activités de coopération technique de la CNUCED.

Documentation

TD/B/WP/232

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

TD/B/WP/232/Add.1

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement – Annexe I: Review of activities undertaken in 2010 (en anglais seulement)

TD/B/WP/232/Add.2

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement – Annexe II: Statistical tables (en anglais seulement)

Point 4

Évaluation des activités de la CNUCED: évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement

a) **Évaluation des activités de la CNUCED: Aperçu général**

7. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Évaluation des activités de la CNUCED: Aperçu général» (TD/B/WP/233), qui décrit les activités d'évaluation de la CNUCED. Ce rapport, qui contient les aperçus des évaluations réalisées, en cours et à venir, peut apporter une contribution utile aux évaluations, à la conception et à la future mise en œuvre/exécution des projets et des programmes de la CNUCED.

b) **Évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement**

8. Dans le cadre de son évaluation annuelle approfondie d'un programme de la CNUCED, le Groupe de travail a approuvé, à sa cinquante-troisième session en septembre 2009, le plan d'évaluation pour 2011. Conformément à ce plan, il sera saisi d'une évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement. Le rapport d'évaluation sera établi par une équipe indépendante composée d'un évaluateur professionnel possédant une vaste expérience dans le domaine considéré et de deux autres membres qui connaissent bien les programmes de la CNUCED et qui participent régulièrement aux travaux des organes intergouvernementaux de la CNUCED.

c) **Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables**

9. À sa cinquante-sixième session, le Groupe de travail a demandé au secrétariat de lui rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations approuvées à sa prochaine session consacrée à la coopération technique. Le secrétariat fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Documentation

TD/B/WP/233	Évaluation des activités de la CNUCED: Aperçu général
TD/B/WP/234	Évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement
TD/B/WP/235	Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables

Point 5

Ordre du jour provisoire de la soixantième session du Groupe de travail

10. Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

Point 6

Questions diverses

Point 7

Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

11. Le rapport sur la cinquante-neuvième session du Groupe de travail sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
